ALSACE
Collectivité européenne

Direction de l'Immobilier
et des Moyens Généraux

Strasbourg, le 17 avril 2023

EXTENSION/RESTRUCTURATION DU COLLEGE « Simone VEIL » à HERRLISHEIM

Plan masse situation actuelle

Le site comprend 4 bâtiments indépendants :

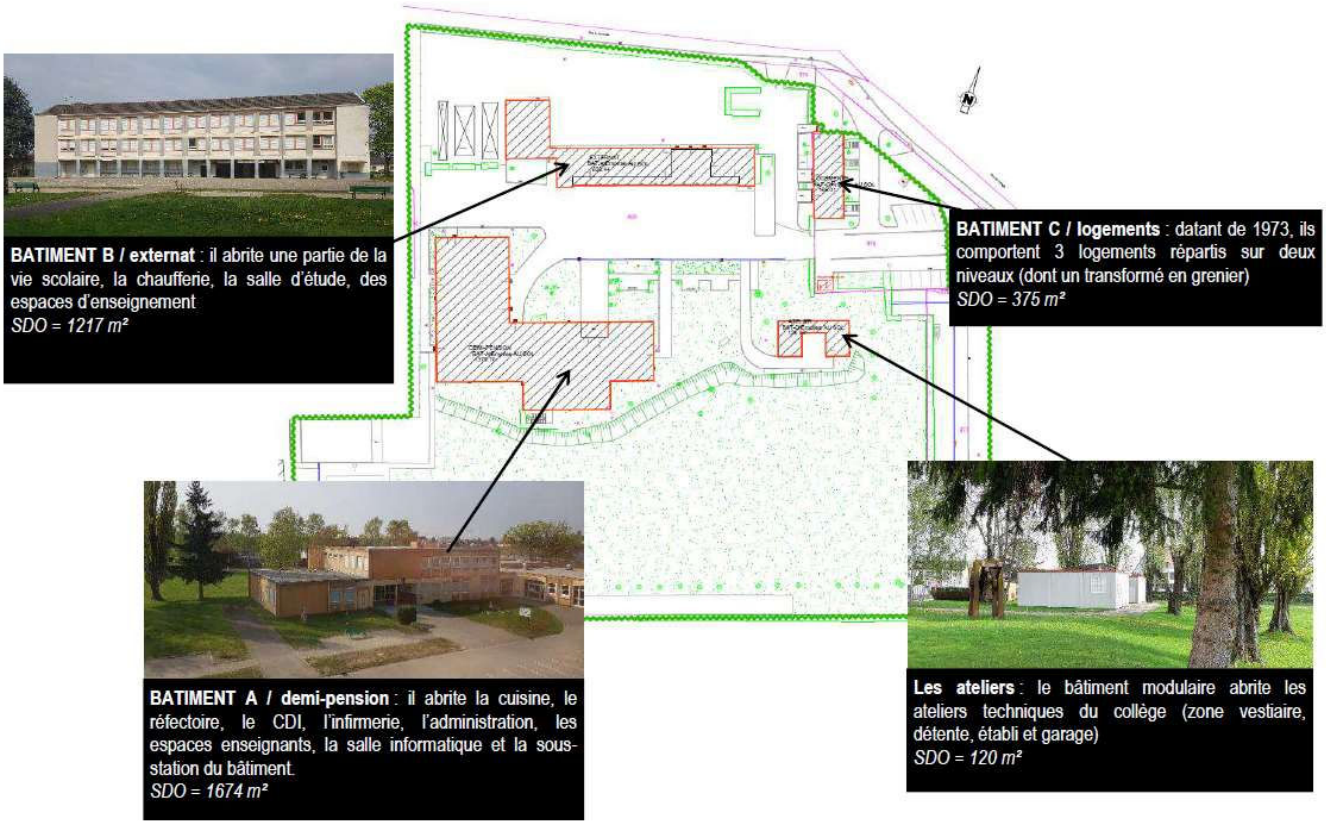

Plan masse état projeté

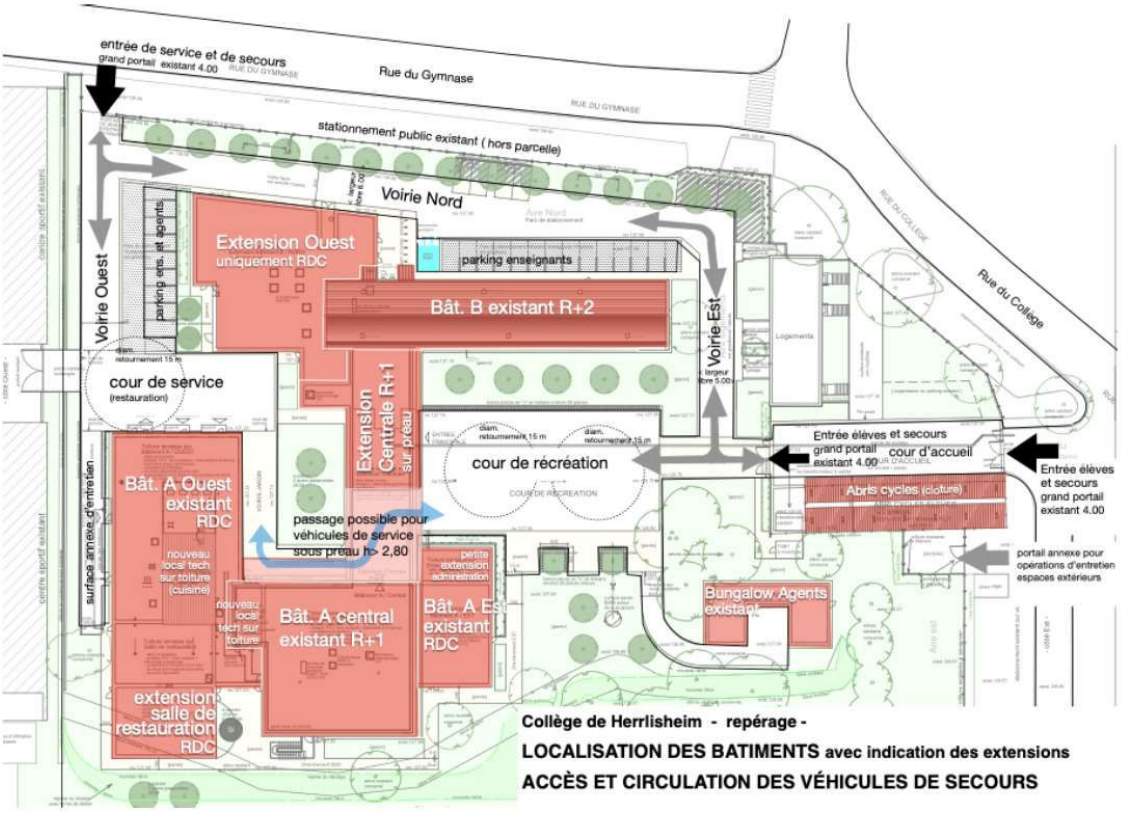

La Collectivité Européenne d'Alsace s'est engagée dans une démarche concertée avec ses partenaires, dont notamment l'Education Nationale, pour adapter sa politique en faveur des collèges aux enjeux actuels et créer les meilleures conditions de réussite pour chaque collégien.
Favoriser la réussite éducative, c'est d'abord assumer pleinement les responsabilités de la collectivité sur la qualité du bâti scolaire en offrant aux élèves et aux équipes pédagogiques un environnement attractif et agréable.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des bâtiments, constitue un engagement fort de la Collectivité européenne d'Alsace pour construire l'avenir des jeunes alsaciens. Il prévoit de mener, dans certains collèges publics, des projets de restructuration durable, répondant aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité-incendie, ERP…) et aux attentes fonctionnelles des usagers, tout en proposant des locaux performants sur le plan énergétique, sobres, faciles d'entretien et aux coûts d'exploitation optimisés.

Contexte du projet

Le projet doit permettre de remédier à l'ensemble des dysfonctionnements du site.

Les bâtiments sont vétustes et énergivores. Le site n'est plus aux normes règlementaires de sécurité-incendie et d'accessibilité, il souffre de problèmes fonctionnels (surfaces des salles de classe non-conformes au référentiel, problèmes de flux, absence de certains locaux scolaires, cuisine non-conforme), et les aménagements extérieurs (préau, abris vélo) ne permettent pas un fonctionnement optimal.

Le projet consiste à restructurer l'ensemble du site du collège de manière à proposer des locaux performants sur le plan énergétique, répondre aux différentes règlementations en vigueur (ADAP, sécurité incendie, etc.) et offrir des espaces scolaires conformes au référentiel académique.

Le périmètre de l'opération concerne principalement les bâtiments A et B qui regroupent l'essentiel des espaces d'enseignement, d'accompagnement à l'enseignement et de l'administration. Le restaurant scolaire sera entièrement restructuré et conservera une cuisine de production. Les espaces extérieurs seront améliorés. Le bâtiment des logements ainsi que les ateliers des agents ne sont pas concernés par le projet de restructuration.

Programme de l'opération d'extension/restructuration du collège

Le projet d'extension/restructuration comprend les travaux suivants :

- rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments (objectif d'atteindre un niveau BBC) ;
- intégration de panneaux photovoltaïques ;
- création d'un îlot de fraîcheur.
- restructuration lourde du bâtiment A intégrant la construction d'un nouveau restaurant scolaire et l'administration ;
- restructuration lourde du bâtiment B externat et construction d'une extension ;
- mise aux normes complète du collège : accessibilité PMR et sécurité incendie ; établissement scolaire conforme au référentiel de capacité d'accueil de 300 élèves
- aménagements extérieurs (construction d'un préau et d'un garage à vélos, aménagement d'un parvis d'entrée sécurisé) ;

La dimension environnementale fait partie intégrante de ce projet, avec des objectifs de performance énergétiques conformes à la réglementation en vigueur.

Décomposition du coût global de l'opération arrêtée au stade études APD

TRAVAUX (valeur janvier 2020)	7 157 000 € HT
PRESTATIONS INTELLECTUELLES (valeur janvier 2020) (Etudes de conception, diagnostics, prestations intellectuelles)	910 000 € HT
DIVERS (valeur janvier 2020) (Mobilier, provisions pour révisions des prix, aléas et imprévus, taux de tolérance du contrat de maîtrise d'œuvre, publications, assurances, branchements aux réseaux des concessionnaires, …)	2 743 000 € HT
TOTAL GENERAL HT	10 810 000 € HT
TOTAL GENERAL TTC	**12 970 000 € TTC**

Les dépenses relatives à la renovation énergétique correspondent à environ 19% du budget global de l'opération, soit 2 054 000 €HT.

Planning de l'opération

Juin 2020 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

Juillet 2020 – février 2023 : diagnostic / avant-projet sommaire / avant-projet définitif

Décembre 2022 : accord sur permis de construire

Mars – août 2023 : mission PRO/DCE

Septembre 2023 – Janvier 2024 : consultation des entreprises

1er trimestre 2024 : démarrage des travaux (livraison 2027)

Situation juridique du collège et fiche collège

L'emprise du collège « Simone Veil », appartient aujourd'hui à la Collectivité Européenne d'Alsace.

L'emprise du collège représente une superficie d'environ 20 882 m², issue des parcelles cadastrées suivantes :

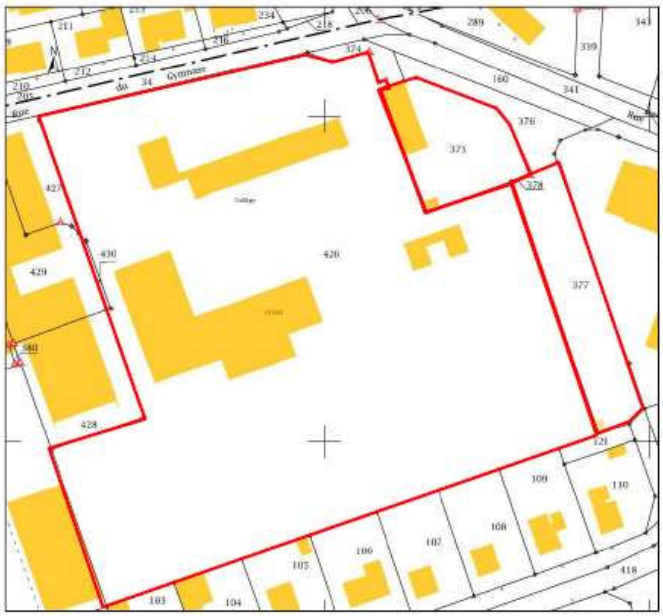

Le site est situé sur plusieurs parcelles dont la surface globale est de 20 882 m².

Références de la parcelle	Surface	Occupation
000 23 375	973 m²	Logements du collège
000 23 426	18 622 m²	Bâtiments A et B, ateliers
000 23 377	1 289 m²	Parking bus scolaire

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

Précision : montants **H.T.**

IMPORTANT : Les postes de dépenses à détailler ci-dessous doivent correspondre aux thématiques retenues.

DÉPENSES (1)	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	7 157 000	**Aides publiques** :		
Prestations intellectuelles	910 000	Union européenne (2)		
Divers	2 743 000	État - Dotation de soutien à l'investissement public 2020		
		État - DETR		
		État - FNADT (2)		
dont opération de rénovation		État – Fonds Verts	1 643 200	15,20 %
énergétique : 2 054 000 € HT		Collectivités territoriales :		
		- Région		
		- Département		
		- Groupement de communes (EPCI, PETR…)		
		- Autres : établissement public, aides publiques indirectes (2)		
		Sous-total Aides publiques	**1 643 200**	15,20 %
		Auto-financement :		
		- Fonds propres	9 166 800	84,80 %
		- Emprunts (2)		
		Autres (2)		
		sous-total	**9 166 800**	84,80 %
TOTAL	10 810 000	**TOTAL :**	**10 810 000**	100,00 %

(1) Recettes générées par l'investissement à déduire s'il y a lieu

(2) A préciser

Attention : les travaux en régie ne sont pas éligibles

Le service instructeur vérifiera l'existence des cofinancements publics présentés dans le cadre de l'opération tout au long de la réalisation de celle-ci.